



CABINET

Cotonou, le 13 OCT 2020

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CELLULE DE SERVICES AUX CONTRIBUABLES

N°2020: 1020 /MEF/CAB/SGM/DGI/CSC

AVIS AUX CONSOMMATEURS

Il m'est revenu que certaines entreprises ne délivreraient pas de factures normalisées à leurs clients sous prétexte d'une lenteur au niveau de la machine électronique certifiée de facturation (MECeF).

J'invite les consommateurs à ne pas se fier à cette information mensongère et à toujours exiger les factures normalisées après leurs opérations d'achat.

En effet, le problème constaté est plutôt dû à une défaillance du système électronique de facturation (SFE) de ces entreprises qui doivent prendre les dispositions nécessaires pour y remédier.

Par ailleurs, je prie tous les consommateurs de faire part à la Direction Générale des Impôts des éventuelles irrégularités constatées lors de la délivrance des factures normalisées à l'occasion des différentes transactions.

Le Directeur Général des Impôts,



Nicolas YENOUSI

